

DÉNOMINATION DES PRODUITS	UNITÉS sur lesquelles portent les droits	TAUX du droit
Vermouth en caisses ou en fûts	Le litre	2 ^f 25
Liqueurs assorties en caisses	id.	3 " "
Cassis, guignolet	id.	2 "
Alcoolates de fruits en caisses	id.	1 25
Bitter	id.	2 50
Amers	id.	2 50
Bières, porter, etc.	id.	0 50
Hydromel et cidre mousseux	id.	0 50
Eau minérale	La bouteille	0 20
Vinaigre.	L'hectolitre	15 "

Compositions diverses.

Amidon	Les 100 kil.	10 "
Opium.	id.	600 "
Bougies stéarines	id.	50 "
Cire d'abeilles	id.	70 "
Cirages divers.	Prix de facture.	25 0/0
Cire à cacheter.	Les 100 kil.	25 "
Colle-forte.	id.	12 50
Bleu en boule ou en poudre	id.	35 "
Creusets en terre ou en minéral.	Exempt ^s de droit.	
Encres de toutes couleurs	Les 100 litres.	25 "
Eméri en poudre ou roche.	Les 100 kil.	12 50
Graisse pour voitures ou harnais.	id.	15 "
Mastic.	id.	15 "
Huile de ricin pour l'industrie.	id.	25 "
Savons ordinaires.	id.	9 "
Vernis.	id.	50 "
Confitures	id.	25 "
Chocolat, cacao préparé, confiserie	id.	40 "
Cacao non préparé.	id.	80 "
Biscuits de dessert.	id.	25 "
Safran	id.	25 "
Médicaments ordinaires.	Prix de facture.	25 0/0
Id. spécialité.	id.	50 0/0
Tabac à fumer ou à chiquer en carottes, tablettes ou feuilles ; à priser.	Les 100 kil.	400 "
Cigares de toute sorte.	Le 1,000.	32 "
Cigares dits bordelais.	id.	16 "
Cigarettes.	id.	5 "
Parfumerie	Prix de facture.	25 0/0

Couleurs.

Couleurs à l'huile, à l'eau, en pâte ou en poudre. Les 100 kil.	40 "
Noir d'ivoire	id.
Noir de fumée.	id.
Ocres divers.	id.
Plombagine.	id.
Minium en poudre ou pâte.	id.